
PROCÈS-VERBAL

Conseil d'administration
ordinaire

Samedi 31 janvier 2026



TABLE DES MATIÈRES

Ouverture du conseil d'administration.....	3
Ordre du jour.....	5
Approbation du procès verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.....	6
Réaménagement de la MDE.....	7
Annexes.....	14



Ouverture du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 16h24 le 31 janvier 2026.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle.

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle ».

Étaient présent·es :

PRÉNOM	NOM	ASSOCIATION	POSTE	PROCURATION	VOIX
Julie	Poncey	BDE	Présidente	Yan-Salaun RIOU	1+1
Thomas	Schapman	BDE	Secrétaire général	-	1
Malo	Minart--Canio	BDE	VP Com	Inès GUILLY	1+1
Camille	Mainguet	PTE	Présidente	-	3
Raphaël	Sepierre	PTE	Trésorier	-	2
Bastien	Torres	PAE	Président		3
Louis	Levasseur	PAE	Secrétaire	-	2
Sixtine	Dujardin	PSEC	Présidente	Hugo TESSIER	3+2
Pauline	Bouchet	PSEC	Trésorière	-	2
Pol	Discart	PVDC	Président	-	3
Clara	Fuzier	PVDC	Secrétaire	-	2
Oscar	Rogelet	PVDC	Trésorier	-	2

Étaient aussi invité·es :

- Armand Ochin, Trésorier adjoint du BDE-UTC
- Florian LUU, Secrétaire adjoint du BDE-UTC
- Cyril Peter, Vice-Président du PTE
- Alban Lescroart, Trésorier adjoint du PTE
- Baptiste Renard, Vice-Secrétaire du PSEC
- Baïkal Cottar, Vice-Trésorier du PAE

-
- Angie Fournet, Trésorière adjoint du PVDC
 - Zoe Cosson, Présidente élue pour le semestre P26 du PVDC
 - Ludivine Mas, Vice-présidente élue pour le semestre P26 du PVDC

Le quorum de la moitié des voix délibératives, avec au moins deux membres du bureau restreint du BDE-UTC et un·e représentant·e par pôle, est atteint. Le Conseil d'Administration a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 20.2 des statuts du BDE-UTC.



Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du samedi 24 janvier 2026, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Approbation du procès verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025
 - Réaménagement de la Maison Des Étudiant
-

Approbation du procès verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025

Résultat du vote relatif à l'approbation du procès verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	5

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Réaménagement de la MDE

Ce point fait suite aux discussions engagées lors du CA du 17 décembre 2025 concernant la relocalisation de la Junior Entreprise (JE) et le réaménagement de la MDE. Lors de ce précédent CA, il avait été décidé de porter un vote sur le local de la JE en prochain CA afin d'examiner, et il avait été voté de laisser l'association Comutec, récemment défédéré du PTE-UTC, bénéficiaire de son bureau en MDE jusqu'au 31 août 2026.

Julie Poncey rappelle que la JE occupait initialement la salle PTE avec Comutec, puis que Comutec a été déplacée. En P23, le président du BDE de l'époque avait accepté de relocaliser la JE dans l'ex-salle PAE, une grande salle à deux compartiments.

Julie Poncey présente trois possibilités pour la relocalisation de la JE :

1. Leur donner le local PSEC (ou PAE, de taille équivalente)
2. Leur donner le local SiMDE
3. Ne pas leur donner de local

Raphaël Sepierre estime que l'option de ne pas donner de local à la JE n'est pas envisageable, rappelant les discussions du précédent CA selon lesquelles cela provoquerait un incident avec l'administration de l'UTC. Il se dit plutôt favorable à l'attribution d'une salle de type PSEC ou PAE, dans la mesure où la JE a accepté de céder son grand local en échange.

Oscar Rogelet exprime son désaccord, estimant qu'il est regrettable de céder à la demande de la JE principalement parce que celle-ci dispose de moyens de pression, et non parce que la demande est jugée légitime en soi.

Louis Levasseur partage cet avis, estimant qu'on ne peut pas se permettre de céder ce genre de privilège sur la base d'un chantage.

Raphaël Sepierre souligne que la JE accepte tout de même de faire un pas en cédant son grand local et en acceptant une salle plus petite. Il ajoute que la JE pourrait faire pression par le biais de l'UTC, avec laquelle il est difficile de s'opposer frontalement.

Julie Poncey ajoute que la salle Comutec sera également récupérée, ce qui constitue une salle de réunion supplémentaire. Elle reconnaît cependant que le BDE a besoin de bien s'entendre avec l'administration de l'UTC pour garantir une MDE pour toutes les assos.

Oscar Rogelet suggère que s'il faut leur donner un local, de privilégier la salle SiMDE pour marquer le désaccord du CA, et surtout de bien marquer dans le PV que le CA n'était pas unanimement favorable à cette attribution et que cette décision est en partie dictée par des pressions.

Sixtine Dujardin demande des précisions sur les raisons pour lesquelles la JE a besoin d'un local dédié, alors que toutes les autres associations s'en passent.

Camille Mainguet explique que la JE a historiquement besoin d'un local pour accueillir des personnes extérieures, réaliser des formations et passer des appels avec des clients et entreprises.

Armand Ochin, qui représente Yan-Salaun étant indisponible, rapporte la discussion qu'il a eu avec Alexian, président de la JE. Il explique que le besoin principal de la JE est de disposer d'un lieu pour des réunions impromptues, impossibles à anticiper, notamment lorsqu'un chargé d'affaires a besoin de discuter d'un sujet confidentiel avec son responsable. Armand ajoute qu'Alexian a confirmé qu'une salle de la taille de la PSEC ou PAE serait amplement suffisante. Il précise que le local actuel de la JE est reconnu comme étant beaucoup trop grand pour leurs besoins réels, et que l'argument des réunions simultanées relève davantage du confort que d'une vraie nécessité.

Julie Poncey propose un vote en deux temps : d'abord sur le principe d'attribuer ou non un local à la JE, puis, le cas échéant, sur le choix du local.

Oscar Rogelet demande à ce qu'il soit inscrit au PV que le BDE subit une pression extérieure dans ce choix, et que la décision n'est pas uniquement motivée par une volonté de servir les assos, mais aussi par le fait que la JE est soutenue par l'administration de l'UTC et qu'il y a des raisons diplomatiques qui entrent en jeu.

Malo Minart--Caniou demande dans le cas où on retire un local à la JE, comment le BDE justifie de conserver lui-même un local.

Armand Ochin répond que le BDE a une salle plus petite que celle de la JE, de plus le besoin d'un local est pour assurer les permanences, gérer le matériel, les CAT, et être un point de contact identifiable pour les associations. Il ajoute que le bureau du BDE contrairement à la JE n'est pas utilisé comme un lieu de vie mais principalement comme un lieu de permanence en journée qui s'étalent souvent de 9h à 22h.

Clara Fuzier demande ce qu'il en est du bureau des élu.es et du Phare.

Pol Discard répond que le BDE assure les permanences et que les étudiants doivent savoir où le trouver. Armand Ochin ajoute que le Phare et les élu.es disposent de locaux à la demande de l'administration, ce qui relève d'une situation différente.

Résultat du vote relatif au fait de laisser la Junior UTC disposer d'un local réservé en MDE

Voix pour	18
Voix contre	9
Abstentions	1

La proposition est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Deux options sont alors soumises au vote :

Louis Levasseur et Pol Discart font remarquer que les salles PSEC et PAE sont de taille équivalente et qu'il n'est pas nécessaire de les distinguer dans le vote.

- Local SiMDE
- Local PSEC/PAE

SiMDE	24
PSEC/PAE	4
Abstentions	1

La proposition du local SiMDE est approuvée à la majorité des voix exprimées.

Camille Mainguet demande si la communication doit venir du PTE ou du BDE directement.

Julie Poncey confirme que c'est le BDE qui pourra écrire à la JE pour les informer de la décision du CA.

Julie Poncey ouvre la discussion sur la nouvelle utilisation de la salle actuellement occupée par la JE. Elle se réfère au document préparatoire et présente les deux options initialement envisagées :

1. Couper la salle en deux avec un vrai espace calme et une nouvelle SHRED
2. En faire deux salles de réunion avec une séparation

Pol Discart estime qu'il serait bien de laisser la SHRED en bas, au rez-de-chaussée, parce qu'elle est visible pour tous les étudiants. En revanche, faire des salles de réunion dans l'ex-local JE permettrait d'avoir deux salles de réunion supplémentaires au lieu d'une seule. Il suggère d'acheter ou construire une cloison pour mieux séparer les deux parties. Il demande la taille des deux parties.

Julie Poncey répond que la salle fait environ la moitié de la salle du Polar (c'est-à-dire le local JE actuel).

Camille Mainguet est d'accord et signale qu'il faudra déplacer le matériel stocké en SiMDE, notamment une armoire.

Pol Discart demande si on ne pourrait pas faire beaucoup de tri, car il pense qu'il y a beaucoup de choses inutiles stockées là.

Camille Mainguet confirme qu'il n'y a vraiment besoin de tout garder.

Julie Poncey ajoute qu'il avait été évoqué de mettre des ordinateurs dans chaque salle équipée d'un projecteur, pour que les associations puissent y avoir accès

sans apporter leur propre PC. Elle envisage aussi éventuellement de mettre des ordinateurs à disposition des étudiants, bien que la faisabilité reste à confirmer. Quoi qu'il en soit, il faudra transférer le matériel stocké en SiMDE.

Julie Poncey demande à Sixtine Dujardin qui sera responsable RSE du BDE au semestre prochain si elle veut parler de la salle SHRED.

Sixtine Dujardin explique qu'elle souhaitait envisager la possibilité d'avoir un vrai espace calme qui ne soit pas juste à l'entrée de la MDE, directement dans le passage où c'est très fréquenté. Elle pense qu'avoir un vrai espace de repos à l'étage, au calme, pourrait être un atout par rapport à la SHRED actuelle qui est en bas, dans un endroit très passant.

Camille Mainguet reconnaît que la SHRED n'est pas très utilisée comme espace calme actuellement, peut-être justement parce qu'elle est à l'entrée. Mais elle aime bien la SHRED en bas, parce que les gens la voient en passant. Notamment pour les associations de jeux de société qui s'y installent et laissent entrer n'importe qui : les gens voient l'activité en passant et se disent « Ah tiens, on rentre ».

Armand Ochin fait remarquer que les gens intéressés par les associations de jeux de société demandent généralement à rejoindre directement et qu'en général, quelqu'un qu'on connaît dit « Ça va être en Shred à telle heure ». Il ajoute que quand on regarde qui circule en MDE, ce sont surtout des gens déjà dans les associations.

Pauline Bouchet soulève un problème avec le fait d'utiliser l'ancien local comme salle de réunion qui est qu'il n'y a qu'une seule porte pour les deux compartiments. Faire deux salles de réunion avec une seule porte provoquerait des passages perturbants pendant les réunions.

Julie Poncey reconnaît le problème. La seule alternative serait de reconstruire un couloir avec deux portes, mais cela ferait perdre de la place et couper la salle en deux ne semble pas vraiment faisable.

Oscar Rogelet répond qu'avec ces contraintes, la salle serait en réalité très adaptée pour y installer une salle SHRED, avec un côté discussion tranquille et un côté « bulle » (la tente SHRED et espace de repos).

Sixtine Dujardin se dit favorable au déplacement de la SHRED à l'étage. Elle rappelle les avantages évoqués lors de la réunion de préparation, la salle est vraiment isolée, elle n'est pas dans le passage, il n'y a pas le bruit de la porte d'entrée qui s'ouvre tout le temps, ni le PIC juste en dessous. Tous ces éléments rendaient la SHRED actuelle peu propice au calme.

Camille Mainguet demande alors ce que deviendrait la salle SHRED actuelle : une grande salle de réunion ?

Florian Luu confirme que c'était l'idée de base. La SHRED actuelle est un peu plus petite en longueur que la réu 1, mais on pourrait en faire une grande salle de réunion de type réu 2.

Julie Poncey propose d'y remettre un projecteur, car ce qui manque souvent en

salle de réunion, ce n'est pas tant le nombre de places que les projecteurs.

Sixtine Dujardin a peur qu'avec cette configuration, il n'y aurait plus du tout de côté « salle calme ».

Julie Poncey précise que, selon elle, la nouvelle SHRED à l'étage comprendrait une partie vraiment calme et une partie plus animée.

Sixtine Dujardin pense que la cloison existante entre les deux compartiments offre une isolation sonore médiocre. De fait soit la salle sera trop animée pour être un espace tranquille, soit elle sera trop tranquille pour être la SHRED telle qu'elle est actuellement. Elle propose une alternative, on garde la SHRED à sa place actuelle (au rez-de-chaussée, dans le passage, animée) et on transforme l'ex-local JE en salle chill. Le soir, la salle pourrait être ouverte aux réservations pour des associations comme Pikécoup ou le coin du joueur, dans la même vibe que l'ambiance générale de la salle. De cette façon, la SHRED animée reste à sa place, et l'ex-local JE offre un espace calme en journée et une salle de réunion supplémentaire le soir (sachant que la plupart des réunions ont lieu après les cours, entre 18h et le soir, et que peu de salles sont réservées entre 14h et 18h).

Julie Poncey propose de soumettre cela comme une troisième proposition soit une salle chill en journée dans l'ex-local JE, ouverte aux réservations le soir. Mais elle note que dans ce cas, la salle de réunion ne pourrait pas être exploitée toute la journée.

Camille Mainguet demande quelle serait la différence avec aller à la BU.

Sixtine Dujardin répond que la BU n'est pas très accessible pour tout le monde.

Raphaël Sepierre ajoute un point sur la BU : dans les nouveaux plans de rénovation, il y a une salle de repos à un étage de la BU. Mais il rejoint Thomas Schapman sur le fait qu'il faudra assumer le rangement des livres de la BDBDEC, car avec les travaux de la BU, une grosse partie des collections va descendre au sous-sol. Il faudra mettre en place un système de demande. Si le BDE veut garder les BD de son côté, il faudra trouver de l'espace.

Florian Luu précise que la majorité des livres de la BDBDEC sera stockée dans la SHRED actuelle. Ce choix a été fait en concertation avec le SHS, car la salle a une fenêtre offrant une visibilité depuis le couloir en cas de risque incendie (au moins trois ou quatre armoires y seront=).

Thomas Schapman précise que ces points seront à discuter avec l'association à la rentrée universitaire.

Pol Discart se demande s'il ne serait pas mieux de mettre les livres de la BDBDEC directement dans la salle calme, avec les poufs, pour que les gens puissent lire en même temps.

Julie Poncey explique que pour une question de sécurité, le SHS avait recommandé de placer les documents papier qui peuvent prendre feu dans une salle avec une visibilité depuis le couloir, afin que si un incendie se déclare, il soit visible et que l'on puisse intervenir rapidement. Il ne serait donc pas idéal de les mettre dans une salle isolée sans passage.

Julie Poncey estime que faire deux SHRED serait contre-productif pour le quota de salles de réunion.

Camille Mainguet est d'accord mais rappelle que la proposition a été formulée et doit donc être votée.

Julie Poncey propose de ne pas faire deux votes séparés (SHRED + salle de réunion) mais d'impliquer dans le vote que si l'ex-local JE devient la SHRED, l'actuelle SHRED devient automatiquement une salle de réunion. Elle précise aussi que la nouvelle SHRED comprendra un espace calme, et que cela sera « à la discrétion du bureau du BDE, mais fortement recommandé par le CA

Pol part à 17h09

Que devient l'ex-local JE ?

- La nouvelle Shred
- 2 salles de réu

La nouvelle Shred	24
2 salles de réu	1
Abstentions	4

La proposition "la nouvelle Shred" est approuvée à la majorité (96%) des voix exprimées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par la présidente de séance à 17h33.

La présidente de séance
Julie Poncey



Le secrétaire de séance
Thomas Schapman






Annexes

Feuille d'émargement



Feuille d'émargement Conseil d'Administration Ordinaire du BDE-UTC 31/01/2025

Prénom	NOM	Procuration (Prénom NOM)	Signature
Julie	PONCEY	Yan-Salaun RIOU	 Signé électroniquement par Julie PONCEY Le 31/01/2026 à 17:36
Thomas	SCHAPMAN	-	 Signé électroniquement par Thomas SCHAPMAN Le 31/01/2026 à 16:44
Raphaël	SEPIERRE		 Signé électroniquement par Raphaël SEPIERRE Le 31/01/2026 à 16:45
Pol	DISCART		 Signé électroniquement par Pol DISCART Le 31/01/2026 à 16:47
Louis	LEVASSEUR		 Signé électroniquement par Louis LEVASSEUR Le 31/01/2026 à 16:55
Sixtine	DUJARDIN	Hugo TESSIER	 Signé électroniquement par Sixtine DUJARDIN Le 31/01/2026 à 17:04
Clara	FUZIER		 Signé électroniquement par Clara FUZIER Le 31/01/2026 à 17:12
Oscar	ROGELET		 Signé électroniquement par Oscar Rogelet Le 31/01/2026 à 17:18
Bastien	TORRES		 Signé électroniquement par Bastien TORRES Le 31/01/2026 à 17:24

Camille	MAINGUET		 Signé électroniquement par Camille MAINGUET Le 31/01/2026 à 17:26
Pauline	BOUCHET		 Signé électroniquement par Pauline BOUCHET Le 31/01/2026 à 17:31
Malo	MINART-CANIOU	Inès GUILLY	 Signé électroniquement par Malo MINART-CANIOU Le 31/01/2026 à 17:34